**Document II**

EES Exigences minimales relatives aux documents d’appel d’offres de prestations de construction, y compris analyses de prix et autres moyens auxiliaires pour l’établissement de l’appel d’offres

**Table des matières**

[A Généralités 2](#_Toc63007103)

[1 Champ d’application 2](#_Toc63007104)

[2 Objet 2](#_Toc63007105)

[3 But 2](#_Toc63007106)

[4 Objectifs 2](#_Toc63007107)

[B Prestations](#_Toc63007108) 3

[5 Bases](#_Toc63007109) 4

[6 Documents d’appel d’offres et exigences/contenu 2](#_Toc63007110)

[6.1 Projet de contrat d’entreprise 2](#_Toc63007111)

[6.2 Publication SIMAP 2](#_Toc63007112)

[6.3 Conditions particulières pour la construction 2](#_Toc63007113)

[6.4 Rapport technique de l’auteur du projet 2](#_Toc63007114)

[6.5 Plans du projet 3](#_Toc63007115)

[6.6 Programme des travaux 3](#_Toc63007116)

[6.7 Descriptifs des prestations 3](#_Toc63007117)

[6.8 Rapport technique du soumissionnaire 4](#_Toc63007118)

[7 Analyses de prix 4](#_Toc63007119)

[7.1 Objectifs des analyses de prix 4](#_Toc63007120)

[7.2 Analyses de prix à exiger systématiquement avec l’offre 5](#_Toc63007121)

[7.3 Analyses de prix à exiger à titre complémentaire avec l’offre 5](#_Toc63007122)

[C Gestion de la qualité pour l’élaboration des documents d’appel d’offres 5](#_Toc63007123)

**Version : octobre 2021**

A Généralités

# Champ d’application

Le présent document s’applique à l’élaboration des documents d’appel d’offres pour les prestations de construction destinées à des projets d’aménagement, de maintenance et d’élimination de goulets d’étranglement sur les routes nationales.

# Objet

Ce document donne une vue d’ensemble de l’élaboration d’appels d’offres en matière de construction et des exigences minimales en vigueur en la matière ainsi que de la gestion des analyses de prix y afférentes conformément aux bases légales, aux consignes de l’OFROU, aux normes SIA et à diverses autres lois, prescriptions et normes. Il décrit les prestations pour la phase de projet 41.

Les documents d’appel d’offres à élaborer se basent sur le projet d’intervention et le projet de détail.

Afin que le maître d’ouvrage dispose des éléments nécessaires pour gérer les éventuelles demandes d’adaptation de la rémunération, il est nécessaires d’exiger, pendant l’appel d’offres, des analyses de prix portant sur les articles importants et de les évaluer.

# But

Le document indique quelles sont les exigences de qualité minimales auxquelles l’auteur du projet doit satisfaire en vue de l’établissement des documents d’appel d’offres.

Il indique en outre les analyses de prix qui doivent systématiquement être exigées pendant la phase d’appel d’offres afin de parvenir à une adjudication optimale du marché.

Le présent document et les autres moyens auxiliaires pour l’élaboration d’appels d’offres de l’OFROU uniformisent les exigences relatives aux prestations des adjudicataires dans toutes les filiales d’infrastructure de l’OFROU et pour toute la Suisse.

Les objectifs et les prestations figurant dans le présent document ne sont pas exhaustifs et peuvent si nécessaire être complétés par écrit par l’adjudicateur au cours de l’élaboration du projet.

# Objectifs

* Documents d’appel d’offres complets, exempts d’erreurs et cohérents au niveau du contenu, y compris le devis descriptif
* Réduction des possibilités de demandes de revendication
* Réduction des possibilités de spéculation dans l’offre
* Documents d’appel d’offres solides vis-à-vis d’un éventuel recours

Tous les éléments constitutifs de l’appel d’offres doivent concorder entre eux au niveau de leur contenu et respecter les normes usuelles, les consignes de l’OFROU et les dispositions légales.

B Prestations

# Bases

Les bases et les prestations détaillées sont définies dans le document « Description des prestations pour auteur de projet (APR) en phases d’appel d’offres et de réalisation ».

Il s’agit de traiter les éléments définis lors de la séance de lancement de l’appel d’offres (cf. « Modèle de procès-verbal pour la séance de lancement APR pour l’appel d’offres de construction ») en y intégrant les résultats des analyses des risques et opportunités ( Analyse des risques et opportunités relative au projet et aux documents d'appel d'offres et Analyse des risques et opportunités relative aux soumissionnaires potentiels) et de consigner les résultats dans un concept d’appel d’offres.

# Documents d’appel d’offres et exigences/contenu

Le présent document n’aborde ci-après que les documents les plus importants et qui doivent impérativement être traités.

## Projet de contrat d’entreprise

Le modèle de l’OFROU, à jour, doit être utilisé (type EES).

Tous les documents utilisés figurant ci-après doivent être en adéquation avec le projet de contrat d’entreprise.

## Publication SIMAP

La dernière version du modèle de l’OFROU doit être utilisée. Les points suivants doivent être notamment listés :

* Délais pour l’ensemble du projet
* Informations sur le projet avec description des types de travaux et définition des quantités principales
* Particularités du projet
* Formalités de dépôt
* Indications particulières concernant l’adjudication (exclusion, par ex. en cas de transferts de coûts, suspicion légitime, etc.)
* Voies de droit

## Conditions particulières pour la construction

La dernière version du modèle de l’OFROU doit être utilisée.

Les points suivants doivent être notamment listés :

* Organisation du maître d’ouvrage
* Règles relatives au calcul de l’offre (conformément à la norme SIA 118, prix unitaire, prix ferme, forfait)
* Quantités principales des travaux
* Déroulement des travaux et délais
* Phasage des travaux
* Délimitations de l’appel d’offres
* Gestion des variantes (si accepté)
* Spécificités du projet
* Travaux spéciaux et méthodes de travail
* Conditions locales
* Utilisation du terrain, conduites d’alimentation et d’évacuation
* Conditions cadres pour la logistique de chantier

## Rapport technique de l’auteur du projet

Le rapport technique expose les propriétés et les exigences techniques du projet. Il doit contenir des explications techniques pertinentes concernant l’ouvrage et les mesures de conservation.

Par exemple :

* Objectifs du projet
* Description technique des ouvrages
* Description détaillée des mesures de conservation
* Exigences techniques
* Propriétés requises des matériaux
* Principe d’exécution
* Gestion du trafic, aspects de sécurité
* Définition des étapes de réalisation, programme des travaux
* Assurance qualité lors de l’exécution
* Plan de surveillance
* Des points supplémentaires peuvent être définis durant l’établissement des documents

## Plans du projet

Les plans à remettre doivent tous répondre aux exigences relatives au niveau de détails figurant ci-après :

* Des points supplémentaires peuvent être définis durant l’établissement des documents

## Programme des travaux

Le chapitre qui suit indique les exigences minimales relatives au programme des travaux à établir par le soumissionnaire dans le cadre de l’appel d’offres. Ces exigences doivent être communiquées aux soumissionnaires dans les documents d’appel d’offres sous une forme appropriée.

Le programme des travaux à remettre doit notamment contenir les éléments suivants:

* Indications de la durée totale des travaux
* Indication des étapes clés à respecter impérativement
* Indication du chemin critique (ligne rouge et indication)
* Indication des travaux principaux assortis de délais réalistes
* Indication du déroulement conceptuel des travaux
* Indication des interfaces connues
* Indication des étapes requises
* Indication des réserves du maître d’ouvrage (jours d’intempéries)
* Indication des interruptions requises
* Indication des divers facteurs d’influence supplémentaires tels que chantiers de tiers, fermetures, déviations, etc.
* Le nombre de processus doit être limité à un nombre raisonnable

Le soumissionnaire doit expliquer ses rendements principaux dans le rapport technique du soumissionnaire (valeurs de rendement).

## Descriptifs des prestations

Les points suivants doivent être observés :

* Seuls les travaux clairement définissables font l'objet d'une offre ;
* Les termes tels que "inclus" ou "doit être inclus" sont à éviter. Les travaux sont affectés en détail aux postes prévus à cet effet ;
* Les œuvres individuelles doivent être attribuées aux catalogues respectifs prévus pour le type d'œuvre ;
* Les articles conditionnels sont à éviter ;
* Les quantités offertes (sans réserve) doivent être plausibles et compréhensibles (également par rapport à d'autres postes) ;
* D'autres points peuvent encore être déterminés lors d'un traitement ultérieur ;

## Rapport technique du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit établir un rapport technique comprenant les éléments pertinents d’un point de vue technique. Les points listés ci-dessous doivent être exigés et ils peuvent être adaptés selon les spécificités du projet :

* Indications relatives au personnel (en rapport avec le programme des travaux détaillé selon le chapitre 6.6)
* Indications relatives aux interfaces
* Détails techniques sur le matériel, les câbles, les composants électroniques, ... ;
* Explication des principaux services ;
* Logistique des chantiers de construction ;
* Gestion des urgences ;
* Gestion de la qualité du prestataire ;
* D'autres points peuvent encore être déterminés lors d'un traitement ultérieur ;

C Gestion de la qualité pour l’élaboration des documents d’appel d’offres

Pour chaque activité, une gestion de la qualité du projet est requise.

* Gestion des risques spécifique à la phase
* Gestion opérationnelle des risques selon la documentation ASTRA 89008
* Conformément aux exigences du chapitre 6 du document « EES Description des prestations pour auteur de projet (APR) en phases d’appel d’offres et de réalisation »
* Examen de synthèse de l’auteur de projet conformément au document « EES Description des prestations pour auteur de projet (APR) en phases d’appel d’offres et de réalisation »